

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 13 NOVEMBRE 2025**

Membres								Date de convocation	
En exercice :	11	Présents :	8	Excusés :	3	Absent :	0	Votants : 9	06/11/2025

L'an deux mille vingt-cinq le 13 Novembre à 18H30, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alban VOSSION, Maire.

Présents : Mrs Alban VOSSION, Claude BOURDON, Gianni FERRO, Bernard LAPIERRE, Pierre LANEYRIE,
Mmes Marie-Agnès TROUILLET, Céline JACQUOT, Isabelle BERGER

Excusés : Jean-Claude LAPIERRE, (a donné pouvoir à M. Alban VOSSION), Thomas ROLLET, Batiste FAVIER

Secrétaire de séance : M. Alban VOSSION

1) RÉNOVATION THERMIQUE DU BÂTIMENT MAIRIE /ÉCOLE/GARDERIE/CANTINE

La Commission « Bâtiments » avec Monsieur BOISSARD, cabinet spécialisé en étude de rénovation thermique BFC AMO se sont réunis le 5 Novembre 2025 pour auditionner 3 cabinets d'architectes retenus lors de la précédente réunion. Après les avoir rencontrés, la Commission a proposé le Cabinet ARC-PHI.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil décide d'attribuer la mission de maîtrise d'œuvre à l'entreprise ARC-PHI pour un montant de 39 570.00€ HT (47 484.00€ TTC) et autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à cette opération.

Une proposition d'AMO complémentaire est demandée au cabinet BFC AMO pour nous accompagner afin d'élaborer les dossiers de financement auprès des différents financeurs.

2) CENTRE AÉRÉ – DEVIS DES BUREAUX D’ÉTUDES TECHNIQUES

Conformément à la décision du précédent Conseil, Monsieur le Maire présente au Conseil les différents devis des bureaux d'études techniques retenus afin d'élaborer les diagnostics nécessaires à l'étude du projet de transformation du centre aéré :

- A2DI71 : Repérage des matériaux et produit contenant de l'amiante : 600.00€ HT
- A2 Ingénierie : Diagnostic structure : 6 100.00€ HT
- Cabinet BLC : Plan topographique, plans d'intérieurs et plans de façades : 3 500.00€ HT
- Phytoris : Étude conception assainissement : 4 870.00€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les présents devis et tous documents se rapportant à cette opération.

3) DEVIS DE L'ENTREPRISE DUPONT POUR LE REMPLACEMENT DU DÔME DE LA SALLE DES FÊTES

Monsieur Bernard LAPIERRE présente le devis reçu de l'entreprise DUPONT pour le remplacement du dôme de la Salle des Fêtes. Celui-ci avait été arraché lors de la tempête du samedi 4 octobre. Les pompiers étaient intervenus pour bâcher et sécuriser le lieu. Ce dommage étant considéré comme bris de glace, une demande d'indemnisation a été envoyée à notre assureur Groupama.

Le devis s'élève à 1 309.97€ HT (1 571.96€ TTC). Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le présent devis et tous documents se rapportant à cette opération.

4) DEVIS DE L'ENTREPRISE LAFARGE BÉTONS POUR LA RÉFLECTION DE LA 2ÈME PARTIE DU CHEMIN DES SAUGES

Monsieur Claude BOURDON présente le devis reçu de l'entreprise LAFARGE BETONS pour la réfection de la 2^{ème} partie du chemin des Sauges.

Le devis s'élève à 4 576.88 HT (5 492.26€ TTC). Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le présent devis et tous documents se rapportant à cette opération.

Les travaux s'effectueront avec l'aide des riverains et employés communaux.

5) DEVIS DE L'ENTREPRISE DUBOIS NICOLAS POUR LE REMPLACEMENT DE LA CHAUDIÈRE DU LOGEMENT COMMUNAL N°1

Après un diagnostic technique constatant le dysfonctionnement de la carte électronique de la chaudière actuelle (après 20 ans de service), Monsieur Bernard LAPIERRE présente plusieurs devis reçus de l'entreprise DUBOIS pour le remplacement d'une chaudière pour le logement n°1.

Le Conseil après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de donner son accord pour le devis de la chaudière Gaz Chauffage seul – Marque Chappée. Le devis s'élève à 5 670.69€ HT (6 804.83€ TTC).

Mr LANERYIE souligne que la nécessité d'installation d'un adoucisseur concerne la mise en place éventuelle d'une chaudière à gaz mixte produisant chauffage de l'appartement et production d'eau chaude sanitaire.

Les travaux devraient s'effectuer fin Novembre/début Décembre, ce qui permettra au Cabinet CHAROLLOIS, en charge de la gestion des locations communales, de rechercher des futurs locataires le plus rapidement possible.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le présent devis et tous documents se rapportant à cette opération.

6) PRÉSENTATION DES DEUX RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC : EAU POTABLE-ASSAINISSEMENT ET GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS.

Monsieur le Maire présente les rapports annuels 2024 (RPQS), transmis par MBA :

- Rapport sur le Prix et la Qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement (collectif et/ou non collectif),
- Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de MBA

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adopter les deux rapports annuels 2024 qui sont à la disposition du public en Mairie.

6) QUESTIONS DIVERSES

PLU

Mr Alban VOSSION informe le Conseil sur l'avancement du Projet d'écriture du PLU qui s'élabore selon les orientations communales souhaitées. Sous réserve de valider les derniers points techniques avec le Cabinet URBICAND, l'adoption du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) pourra être proposée au prochain Conseil de décembre.

TRAVAUX et VOIRIE

Les travaux de réfection du Mur des Berthelots se finaliseront fin novembre.

Les travaux de réfection de chaussées : Route des Grands Nœuds, Route des Acacias et Impasse du Tonnelier sont achevés demain 14 novembre.

Les travaux d'enfouissement du réseau basse tension, télécom et éclairage public de la Route des Grands Nœuds sont en partie terminés. Seule une tranchée à l'entrée de Pouilly (vers la Maison Rose) est restée ouverte pour permettre au SYDESL de finir leur branchement.

SIGNALISATION

PANNEAUX D'AGGLOMERATION

2 panneaux d'agglomération seront prochainement installés par le Département de Saône et Loire avec l'intitulé :

- o « Pouilly – Commune de Solutré-Pouilly » sur la D209 du PR 6+162 au PR 6+740
- o « La Grange du Bois – Commune de Solutré-Pouilly » sur :

- D31 du PR 11+655 au PR 11+685, côté droit
- D31 du PR 11+685 au PR 11+952, des deux côtés
- D31 du PR 11+952 au PR 12+12, côté droit
- D23 du Rhône du PR 38+322 au PR 38+345, côté gauche

Seront à prévoir d'autres panneaux communaux à la Route des Combes et l'entrée de Pouilly.

PANNEAUX DE SIGNALISATION

Mr Claude BOURDON présente le devis de SIGNAUX GIROD pour l'achat de deux panneaux de déviation pour pallier au manque d'indication lors de travaux de voirie. Le Conseil valide le devis d'un montant de 188.04€ HT (225.65€ TTC).

Il est rappelé que pour des raisons de sécurité, les véhicules ne doivent en aucun cas se garer devant les bouches à incendie.

ÉCLAIRAGE PUBLIC DEVANT LA MAIRIE

Les éclairages devant la Mairie sont en cours de remplacement.

FLEURISSEMENT

Madame Isabelle BERGER indique que les plantations d'automne sont réalisées.

C.P.I de SOLUTRÉ-POUILLY

Le CPI de Solutré-Pouilly organise le Dimanche 30 novembre de 9h00 à 12h00 à la salle des fêtes de Solutré, une initiation au geste de Premiers Secours. Le Conseil salue cette belle initiative.

Par ailleurs, la municipalité adresse ses félicitations au CPI pour son intervention lors de l'incendie d'un véhicule Rue de la Croix.

CONTROLE DES POTEAUX ET BOUCHE A INCENDIE

Le 17 octobre dernier, le contrôle des bornes et prise incendie de la Commune de Solutré-Pouilly a été effectuée par SUEZ.

Un panneau d'indication sur la bouche à incendie en dessous du musée a été posé.

EXTINCTEURS

La vérification annuelle des extincteurs communaux et du CPI sera programmée début décembre.

BULLETIN MUNICIPAL

La Commission « Information/Bulletin » se réunira prochainement pour l'aboutissement du bulletin municipal. Madame Céline JACQUOT rappelle que la fin d'année va arriver très vite, c'est pourquoi la commune sollicite les entreprises / artisans à se manifester pour leur aimable participation (encart publicitaire). Le Conseil remercie par avance les entreprises/artisans pour leur participation au bulletin.

REPAS DES AINÉS

Le repas aura lieu le Mercredi 26 novembre prochain à 12h00 à La Courtille à Solutré.

ADMR

Monsieur Alban VOSSION participera, le 20 novembre prochain, à une réunion d'information concernant la fusion-absorption de l'association ADMR de Prissé par celle de La Roche Vineuse,

Monsieur Claude BOURDON participera l'assemblée générale extraordinaire du 25 novembre prochain.

PPMS (Plans Particuliers de Mise en Sureté) pour l'École maternelle

L'élaboration de ces PPMS est désormais du ressort de la DSDEN (Direction des Services de l'Education Nationale) en partenariat avec les communes.

Mr Gianni FERRO a rencontré Mr Frédéric PEHU, assistant de prévention de l'Académie de Dijon, le lundi 10 novembre. Celui-ci a pris connaissance précisément de l'emplacement de l'ensemble des systèmes de l'école afin d'élaborer ce document. Un rapport détaillé sera envoyé en Mairie pour remarques éventuelles.

En cas de risques majeurs ou de menace, il a été indiqué que le point de regroupement sera l'Église.

RÉUNION SIGALE

Le Comité Syndical du SIGALE se réunira à la Salle des Fêtes de SOLUTRÉ-POUILLY le 25 Novembre prochain.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

LAPIERRE Jean-Claude	Excusé (pouvoir à Alban VOSSION)	ROLLET Thomas	Excusé
BOURDON Claude		BERGER Isabelle	
FERRO Gianni		VOSSION Alban	
LAPIERRE Bernard		Céline JACQUOT	
LANEYRIE Pierre		Batiste FAVIER	Excusé
TROUILLET Marie-Agnès			

LISTE DES DÉLIBÉRATION PRISES

2025/043	Accord sur le devis du Cabinet d'architectes ARC-PHI dans le Cadre de la rénovation thermique du Bât Mairie/Ecole/Garderie/Cantine	2025/046	Accord sur le devis de l'entreprise LAFARGE Bétons pour la réfection du Chemin des Sauges
2025/044	Accord sur les devis des Bureaux d'Etudes Techniques pour la rénovation du Centre Aéré	2025/047	Accord sur le devis de l'entreprise DUBOIS Nicolas pour le remplacement de la chaudière du Logement communal n°1
2025/045	Accord sur le devis de l'entreprise DUPONT Frères pour le remplacement du dôme de la Salle des Fêtes	2025/048	Adoption des deux rapports sur le prix et la qualité du Service Public : Eau Potable et Assainissement – Gestion des déchets ménagers

La séance est levée à : 20h55

Date du prochain conseil municipal : **Mardi 2 Décembre 2025 à 18H30**